



# Communiqué de presse



Bordeaux, le 29/05/2018

## **Groupe Hospitalier Nord Vienne : une direction commune avec le CHU de Poitiers nécessaire pour maintenir une offre de soins de qualité au service de la population**

Comme elle l'a indiqué, dès les premiers jours, l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine soutient la démarche engagée fin février tendant à créer une direction commune entre le Groupe Hospitalier Nord Vienne (GHNV) et le CHU de Poitiers. La mise en place d'une direction commune entre ces deux établissements de santé poursuit trois objectifs complémentaires : maintenir une offre de soins de qualité dans les agglomérations de Châtelleraut et de Loudun, mieux structurer la gradation et la coordination des parcours de soins au sein du département de la Vienne et rétablir l'équilibre budgétaire du GHNV.

La mise en place d'une direction commune constitue **la meilleure solution pour garantir l'avenir du Groupe Hospitalier Nord Vienne (GHNV)**. En effet, seul un rapprochement étroit avec le CHU de Poitiers est de nature à permettre au GHNV de disposer **du temps médical nécessaire** au bon fonctionnement des services de soins et d'optimiser le coût de certaines fonctions supports. Il constitue la meilleure solution en termes de perspectives et de garanties pour l'avenir du GHNV.

Pour être pleinement efficace, cette direction commune devra intégrer la mise en place d'autres coopérations avec des établissements de santé y compris privés. Une complémentarité public/privé opérationnelle est nécessaire pour la population au regard de la rareté des ressources médicales.

Les directions du GHNV et du CHU de Poitiers travaillent actuellement pour préparer dans les meilleures conditions possibles cette échéance.

L'ARS contribue à la réflexion et sera vigilante sur les conditions de la mise en place de la direction commune avec **une attention particulière sur le maintien d'une offre de soins suffisante et de qualité** pour répondre aux besoins de la population.

La mise en place d'une direction commune **nécessite l'accord des conseils de surveillance des deux établissements**. Le principe de la direction commune sera inscrit à l'ordre du jour des séances qui se tiendront début juillet. Sous réserve de l'accord de ces derniers **la direction commune pourrait devenir effective au 1<sup>er</sup> septembre 2018**.

**Contacts presse :**  
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine  
Service communication  
Marie-Claude SAVOYE  
Tél : 05 47 47 31 45  
[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)

